

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du VENDREDI 3 JUILLET 2020 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Était représenté :

- Monsieur Laurent BIELLE-BIARREY pouvoir à Monsieur Gérard DEGUIN.

Absent :

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pauline DELESCLUSE a été désignée secrétaire de séance.

2020.23 – OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel,

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Enfin, les élections du Maire et des Adjointes seront rendues publiques par voie d'affichage dans les 24 heures.

II. Considérants et références juridiques :

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et son art 29,

Vu les dispositions des articles L 2122-7-1 et L2122-7-2 du C.G.C.T.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il convient désormais de procéder à l'appel de candidatures et je vous invite à faire connaître les listes candidates :

Les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste Christian AMELING

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à voter à scrutin secret, sous le contrôle du Bureau désigné précédemment.

- LAMY Laurence
- AMELING Christian
- ANNETTE-OGIER Jacqueline
- DEGUIN Gérard
- CHATOT Magali
- MOINEAU Philippe
- TREY D'OUSTEAU Brigitte
- BIELLE-BIARREY Laurent
- FERRAND Isabelle
- JEANNE Vincent
- ALBERTI-DEFFIS Véronique
- GALABERT Vivian
- VILLA Pierrette
- VALERO Jean-Michel
- TABANON Chantal
- GABEN Stéphane
- LAFFAGE Stéphanie
- ROULET Pascal
- PAILHORIES Anne
- COUDERC Patrick
- DELESCLUSE Pauline
- RAYSSAC Pascal
- DERHOURHI Martine
- BRUNOT Philippe
- DERRAMOND Laurence
- VIDAL Jean-Christophe
- BARRAULT Simone
- VINDIS Marcel
- MESTRE Didier

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas participé au vote : zéro
- nombre de votants (enveloppes déposées) : **vingt huit**
- nombre de bulletins nuls : **zéro**
- nombre de bulletins blancs : **trois**

- nombre de suffrages exprimés : **vingt-cinq**
- majorité absolue : **treize**

ONT OBTENU :

- LISTE DE Christian AMELING : **25 voix**

Les membres issus de la liste de Christian AMELING ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

1^{er} adjoint au Maire : Christian AMELING

2^{ème} adjoint au Maire : Jacqueline ANNETTE-OGIER

3^{ème} adjoint au Maire : Gérard DEGUIN

4^{ème} adjoint au Maire : Magali CHATOT

5^{ème} adjoint au Maire : Philippe MOINEAU

6^{ème} adjoint au Maire : Brigitte TREY D'OUSTEAU

7^{ème} adjoint au Maire : Laurent BIELLE-BIARREY

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 8 juillet 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20200703-202023-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020